

## REGLEMENT JEU CONCOURS

### BOSE

#### **Article 1 :**

Bose SAS, société au capital de 37.537,65 € euros, dont le siège est situé au 26-28 avenue de Winchester, 78100 Saint-Germain-en-Laye, sous le numéro de SIRET 311 068 266 00056, organise du 30 septembre au 31 octobre 2021, un jeu-concours pour une in-store activation au Fnac Forum les Halles, (ci-après le « Jeu »), dont le principe et les modalités de participation sont décrites dans le présent règlement.

#### **Article 2 :**

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique et majeure habitant la France métropolitaine, à l'exclusion des membres de la société organisatrice qui s'interdisent d'y participer directement ou indirectement, par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur. La participation est non nominative et le joueur peut jouer une seule fois par jour.

#### **Article 3 :**

Le Jeu aura lieu au Fnac Forum des Halles du 30 septembre au 31 octobre 2021.

#### Principe du jeu :

Le questionnaire sera à disposition sur le pop-up store durant toute la durée de ce dernier.

Le participant devra, après avoir écouté la musique diffusée dans le casque QuietComfort 45, installé entre les deux fauteuils, répondre aux 3 questions du bulletin et le déposer dans l'urne à cet effet.

Le participant ne pourra enregistrer qu'une seule participation.

#### **Article 4 :**

Pour jouer, les participants doivent :

- Avoir plus de 18 ans
- Se présenter dans le Pop-up store Bose chez Fnac Forum des Halles entre le 30 septembre et 31 octobre 2021.
- Répondre aux questions et insérer leur bulletin dans l'urne à cet effet.

#### **Article 5 :**

Les dotations du jeux concours ainsi que leur valeur commerciale sont indiquées ci-dessous à titre indicatif. Les dotations sont les suivantes :

- Casque Bose : 1 casque Bose QuietComfort 45 d'une valeur de 349,95 euros TTC.

- Pack Bose : 1 pack Bose x Jain qui contient 1 QuietComfort earbuds + chargeur à induction d'une valeur de 299,99 euros TTC
- Album Jain : 5 albums « Zanaka » et 5 albums « Soldier » de l'artiste Jain d'une valeur de 10 euros TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l'un des prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente.

Les gagnants se verront envoyer leur dotation à partir du 31 octobre.

#### **Article 6 :**

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, la société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par voie de presse /ou internet.

#### **Article 7 :**

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande en envoyant une lettre portant ses noms et adresse à l'adresse suivante :

BOSE – Concours Bose – 26/28 avenue de Winchester 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

#### **Article 8 :**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par la société organisatrice dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Aucune contestation ne pourra être formulée après le 31 octobre 2021.

#### **Article 9 :**

Le présent Règlement du Jeu est disponible gratuitement auprès de la Société Organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent Règlement, déposé auprès de l'étude d'huissier de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly.

Le Règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://depotjeux.com>. La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du

présent Règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des règles de déontologie, lois et règlements applicables aux jeux et loteries publicitaires en vigueur en France.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et notamment les règles du Jeu et le(s) gain(s) attribué(s), essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives et des décisions judiciaires. Le Règlement peut donc être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.

L'avenant sera déposé auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du Règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Cet avenant sera communiqué conjointement au Règlement à toute personne ayant fait la demande dudit Règlement.